



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-huitième réunion

Marrakech, 20-22 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et autres recommandations ministérielles intéressant la Commission

Introduction

1. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées à la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 mai 2018.
2. La session a adopté six résolutions qui ont été soumises au Conseil économique et social de l'ONU pour examen et approbation. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces résolutions.
3. Le présent rapport est soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique à sa cinquante-deuxième session, pour information.

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante et unième session

A. Résolution 956 (XLIX) : Institut africain de développement économique et de planification

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention ordinaire accordée à l'institut à l'appui du programme de l'Institut ;

*E/ECA/COE/38/1/Rev.1.

b) Progrès

La CEA et l'Institut africain de développement économique et de planification ont entamé le processus tendant à demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'augmenter la subvention de l'Organisation Nations Unies à l'Institut dans le cadre de la présentation du plan-programme et du budget 2020. Les résultats de cette démarche seront communiqués à la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

Paragraphe 4**a) Texte**

4. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'adopter une approche plus systématique, soucieuse de l'égalité des genres et axée sur les programmes pour la fourniture d'un appui financier à l'Institut africain de développement économique et de planification, pour lui permettre de répondre adéquatement aux besoins en matière de renforcement des capacités des États membres ;

b) Progrès

Bien que cet objectif n'ait pas été atteint en 2018, le processus de planification pour 2019 devrait permettre à l'Institut africain de développement économique et de planification et à la Commission économique pour l'Afrique de définir les modalités d'un appui aux plans de développement des capacités de l'Institut qui soit soutenu, plus systématique et intégrant le souci de l'équité entre les sexes.

Paragraphe 5**a) Texte**

5. *Demande de nouveau* aux États membres de verser plus régulièrement leurs contributions annuelles et de régler leurs arriérés à l'Institut africain de développement économique et de planification, et engage l'Institut à redoubler d'efforts en matière de recouvrement, dans le cadre d'une plus vaste stratégie de mobilisation des ressources.

b) Progrès

L'Institut a redoublé d'efforts pour recouvrer les arriérés des États membres. Ces efforts vont de l'augmentation du nombre de visites dans les États membres à l'accroissement de la visibilité de l'Institut au niveau des États membres grâce à la présence des médias, en passant par des réunions avec des ambassadeurs africains et de hauts fonctionnaires des États membres, ainsi que des activités de plaidoyer menées par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique en faveur de l'Institut. Les contributions reçues des États membres en 2018 se sont élevées à 760 000 dollars, un chiffre toutefois inférieur d'un peu plus de 50 pour cent à celui de 2017. Les États membres réagissent néanmoins positivement à la demande d'efforts faite par l'Institut, qui attend d'eux qu'ils versent régulièrement leurs contributions annuelles et règlent chacun une partie importante de ses arriérés. Cette question sera suivie de près en 2019.

B. Résolution 957 (LI) : Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique

Paragraphe 3**a) Texte**

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence des ministres, à sa prochaine session, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes

subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique, y compris les comités intergouvernementaux d'experts.

b) Progrès

L'examen externe de la structure intergouvernementale de la Commission est achevé. Les conclusions et recommandations en seront présentées à la cinquante-deuxième session de la Commission en 2019.

C. 958 (LI) : Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique.

Paragraphe 1

a) Texte

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer de travailler avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et d'autres parties prenantes dans les domaines de la recherche sur les politiques, du dialogue régional et du renforcement des capacités sur les questions de migration, en particulier en ce qui concerne la création d'un message positif et l'élaboration de stratégies pour en tirer parti aux fins du développement régional ;

b) Progrès

La CEA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les États membres à l'élaboration d'une position commune sur les migrations et a soutenu les négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (désigné sous le nom de Pacte mondial sur les migrations) par une série de consultations sous-régionales et régionales. Le rapport régional fondé sur des données factuelles établies par la CEA a été très apprécié et reconnu par le Groupe africain et a servi de base aux négociations intergouvernementales qui ont abouti au Pacte mondial sur les migrations. Il convient particulièrement de changer le récit au regard de l'intérêt récent pour les migrations africaines manifesté par les médias internationaux, qui ont tendance à déformer la réalité du phénomène. Il est largement prouvé que la plupart des Africains émigrent à l'intérieur du continent à la recherche de meilleures perspectives d'emploi, qu'ils le font avec des documents valides, qu'ils ne sont pas toujours issus des couches les plus pauvres de la société et qu'ils contribuent énormément au développement de leur pays de destination. Malheureusement, l'image du migrant africain créée dans les médias est très différente de cette réalité et le Groupe de haut niveau sur les migrations s'efforce de dissiper ces distorsions.

Paragraphe 2

a) Texte

2. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine, de continuer de fournir appui et avis aux États membres sur l'intégration de politiques relatives aux migrations dans leurs plans et stratégies de développement nationaux ;

b) Progrès

La CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, assure le secrétariat du Groupe de haut niveau sur les migrations, présidé par l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf. Le Groupe préconise une approche centrée sur l'Afrique en matière de migrations internationales.

Le Groupe de haut niveau sur les migrations a été créé en 2017. Il est composé de 16 membres qui sont tous des personnalités éminentes issues des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, ce qui souligne la nécessité d'aborder la question des migrations dans une perspective régionale, mondiale et nationale.

Depuis sa création, le Groupe a tenu quatre réunions : les première et deuxième ont eu lieu à Monrovia le 6 juin 2017 et le 15 janvier 2018), la troisième à Genève les 28 et 29 mai 2018 et la dernière à Addis-Abeba les 19 et 20 novembre 2018. Les débats approfondis qui se sont déroulés à ces réunions ont porté essentiellement sur la nature des migrations et les tendances qui caractérisent ces dernières à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain. Il y était également question du contenu et de la structure du rapport du Groupe de haut niveau sur les migrations et des messages clés sur la gouvernance des migrations destinés aux chefs d'État et à d'autres parties prenantes. Ce rapport, dont la version définitive a été établie à la réunion d'Addis-Abeba, est devenu un outil fondé sur des données factuelles, à utiliser pour les activités de plaidoyer et de sensibilisation, notamment amener les États membres et les gouvernements, les citoyens et les partenaires internationaux du développement à prendre conscience des questions liées à la gouvernance des migrations en Afrique.

Pour mieux faire connaître les messages clés et les conclusions des débats et faire en sorte que les politiques migratoires soient intégrées dans les plans et stratégies de développement nationaux, la Présidente du Groupe de haut niveau a organisé une série de réunions avec des chefs d'État et d'autres parties prenantes clés. En outre, elle a, en mars 2018, rencontré séparément la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, les co-facilitateurs du Pacte mondial sur les migrations, le Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine et le personnel du bureau de l'UA à New York chargé des questions du Pacte mondial sur les migrations. Ces consultations ont permis à la Présidente d'examiner l'état d'avancement des négociations ainsi que la position commune africaine et son impact sur les travaux et les résultats du Groupe de haut niveau sur les migrations.

Le Groupe, appuyé par la CEA, a produit un rapport (« African Migration: Facing Facts, Embracing opportunities and Mitigating Challenges ») définissant sept domaines d'action qui seront présentés à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2019.

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Prie en outre* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et en consultation étroite avec d'autres organisations régionales compétentes, de suivre et de contrôler les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de migration en Afrique par divers moyens, notamment en organisant des conférences périodiques ;

b) Progrès

Le suivi et l'évaluation des migrations en Afrique seront effectués suivant les recommandations du Pacte mondial sur les migrations, qui a rebaptisé le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Ce dernier, s'appelant désormais « Forum pour l'examen des migrations internationales » servira de cadre mondial dans lequel les États Membres examineront les progrès de la mise en œuvre et orienteront l'action des Nations Unies en matière de migrations. Pour le moment, il est prévu que le Dialogue de haut niveau se tient tous les quatre ans à partir de 2022.

Étant donné que la plupart des migrations internationales s'effectuent à l'intérieur même des régions, les mécanismes, les plateformes et les organismes sous-régionaux, régionaux et transrégionaux, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies ou les instances de consultation régionales, sont encouragés à examiner l'application du Pacte mondial dans leur région respective. Il est prévu de commencer la mise en œuvre en 2020, en alternant avec des discussions à l'échelle mondiale organisées tous les quatre ans, le but étant d'éclairer les débats de chaque édition du Forum d'examen des migrations mondiales, avec la participation de tous les acteurs concernés. Sur le continent, il a été proposé :

- i) Que le Forum panafricain sur les migrations reste ouvert à la participation d'un large éventail de parties prenantes, notamment, mais pas exclusivement, les États membres, les organismes des Nations Unies, les communautés économiques régionales, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile ;
- ii) Que le Forum panafricain sur les migrations soit organisé conjointement par la CEA, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes des Nations Unies du Réseau migrations des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine ;
- iii) Qu'un mandat clair soit établi et approuvé par les organes appropriés, par exemple le Comité technique spécialisé de l'Union africaine ;
- iv) Que le Forum panafricain sur les migrations serve de cadre à l'examen du Pacte mondial sur les migrations.

Paragraphe 4

a) Texte

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, de s'attaquer aux questions cruciales de la migration, notamment le développement durable, et d'offrir ainsi des cadres d'action aux États membres, au secteur privé et à la société civile.

b) Progrès

Cinq réunions consultatives ont été organisées, qui ont rassemblé des experts de divers secteurs pour débattre des questions de migration dans les différentes sous-régions.

Les réunions régionales suivantes ont été organisées : pour l'Afrique de l'Est, les 24 et 25 juillet 2017 à Nairobi ; pour l'Afrique australe, les 21 et 22 septembre 2017 à Lusaka ; pour l'Afrique de l'Ouest, les 25 et 26 septembre 2017 à Dakar et pour l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord, les 24 et 25 octobre 2017 à Addis-Abeba. Des experts en migration ont été sélectionnés dans tous les pays de la sous-région. En moyenne, 25 experts ont participé à chacune des réunions sous-régionales.

Ces réunions ont bénéficié d'une large couverture médiatique et les médias et les débats en ont été diffusés dans les régions, sur le continent et dans le monde. Les résultats de ces réunions continuent de contribuer au développement et au renforcement de la position de l'Afrique sur le Pacte mondial.

La promotion d'une nouvelle perspective sur les migrations internationales en Afrique est renforcée par les visites très médiatisées que la Présidente et les membres du Groupe de haut niveau sur les migrations ont effectuées dans différents États, visites qui aident à attirer l'attention sur l'importance de la libre circulation des personnes en Afrique.

D. Résolution 960 (LI) : Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique

Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir un appui technique à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de l'Union en vue de conclure les négociations de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Progrès

La CEA a continué d'aider aux réunions sur les structures de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'apporter des contributions techniques aux négociations, en particulier dans le cadre des réunions du Forum de négociation. La Commission a élaboré un ensemble d'outils sur la Zone de libre-échange continentale africaine intitulé « Vers la mise au point définitive des modalités relatives aux marchandises ». Elle fournit des orientations aux décideurs et négociateurs africains sur les questions qui restent à régler dans les négociations en cours, en ce qui concerne les modalités relatives aux marchandises, le but étant de permettre de mener à bien les négociations sur la réduction tarifaire. L'ensemble d'outils a été diffusé dans divers pays et communautés économiques régionales.

Paragraphe 2**a) Texte**

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Progrès

Pour faciliter la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA, conjointement avec la Fondation Rockefeller et le Gouvernement nigérian, et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a organisé le Forum commercial africain 2018 à Lagos (Nigéria) sur le thème « Ratification et application de l'Accord portant création de la ZLECA : un changement de donne pour les économies africaines ». Les principaux messages du Forum ont été les suivants : premièrement, s'il incombe aux gouvernements de mettre en place l'environnement propice aux affaires et au commerce, c'est le secteur privé qui est le principal moteur de l'économie et du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine. Deuxièmement, des interventions complémentaires visant à combler les lacunes en matière d'infrastructure, de financement, de facilitation du commerce et d'autres obstacles seront cruciales si l'on veut que tout le monde y trouve son compte. Enfin, les micro, petites et moyennes entreprises, les femmes commerçantes et celles qui participent au commerce transfrontalier informel, qui constituent la grande majorité des acteurs du secteur dans de nombreux pays africains, sont indispensables à la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, et afin de faciliter l'application de l'Accord une fois qu'il entrera en vigueur, la CEA aide les pays à élaborer des stratégies nationales.

Paragraphe 3**a) Texte**

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer d'aider les États membres à renforcer leur transformation structurelle par l'industrialisation, la diversification économique et la création de valeur ajoutée ;

b) Progrès

La CEA a aidé le Gouvernement sénégalais à élaborer un plan d'action pour le développement industriel axé sur un certain nombre d'éléments, notamment : l'amélioration de l'environnement réglementaire en vue de promouvoir l'expansion du secteur manufacturier ; la mise en place d'institutions efficaces pour appliquer la politique industrielle du pays ; la promotion d'infrastructures qui favorisent le développement industriel ; la promotion du développement industriel durable et solidaire, en particulier celui des petites et moyennes entreprises et des pôles industriels. La CEA collabore avec la Commission de l'Union africaine et d'autres

institutions pour aider les pays à élaborer des stratégies nationales ancrées dans le processus concernant les négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine, l'objectif étant de promouvoir l'intégration économique, la transformation structurelle par le commerce, la création de la valeur et la diversification sectorielle.

La CEA collabore avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à la mise en œuvre d'un projet de coopération technique auquel participent six États membres. Le projet vise à renforcer l'élaboration de politiques en matière de commerce des services en vue d'intégrer l'Afrique dans les chaînes de valeur régionales et, partant, de soutenir le Programme 2030.

Deux bureaux sous-régionaux de la CEA ont rendu compte des réunions récentes de leur Comité intergouvernemental d'experts. Au Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui s'est tenue à Douala en septembre 2017, a adopté le Consensus de Douala sur la diversification économique en Afrique centrale par une industrialisation induite axée sur les ressources et induite par le commerce. Le Consensus de Douala appelle à une diversification économique horizontale et verticale et à des mesures anticycliques séquentielles pour stimuler les capacités productives dans la région, renforcer la compétitivité des entreprises et accélérer le rythme de l'industrialisation et du commerce intra-régional en Afrique centrale. Il annonce l'avènement du label « Fabriqué en Afrique centrale » et préconise la création de zones industrielles et de pôles de croissance, ainsi que la mise en œuvre rapide tant de la Zone de libre-échange africaine (ZLECA) que du Plan d'action de l'UA pour l'intensification du Commerce intra-africain. La mise en œuvre du Consensus de Douala pourrait permettre de doubler les échanges intra-Afrique centrale au cours des cinq prochaines années (dans le cadre du plan dit 5 dans 5) ainsi que d'accroître la part des produits manufacturés dans les exportations totales, réduisant ainsi la vulnérabilité globale des économies locales aux exportations de pétrole.

Depuis l'adoption du Consensus de Douala en septembre 2017 et conformément au Plan d'Action du Consensus, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont élaboré des plans détaillés pour stimuler l'industrialisation régionale dans la sous-région.

Le Bureau sous-régional en Afrique centrale œuvre à la mise en œuvre du Consensus de Douala et met l'accent sur le Cameroun, le Tchad, le Congo et la Guinée équatoriale, le dispositif d'appui consultatif le plus complet et le plus avancé du Consensus étant centré sur le Tchad. Le 17 septembre 2018, le Ministère de l'économie et de la planification du développement du Tchad et le Bureau sous-régional en Afrique centrale ont officiellement lancé le processus d'élaboration du Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE) du Gouvernement du Tchad, à la suite de la mission de cadrage effectuée par le Bureau sous-régional du 12 au 16 mars 2018 et des séances de travail tenues avec le Comité interministériel national pour la diversification économique du 16 au 20 juillet 2018. L'analyse de l'aire de produits a permis de confirmer la pertinence des principaux piliers du PDIDE. Il s'agit notamment de la création d'un pôle cuir et viande pour tirer le meilleur parti des 94 millions de têtes de bétail du Tchad, de la modernisation des systèmes alimentaires et agricoles et du développement de l'agro-industrie. L'appui au PDIDE figure au programme de travail des équipes de pays des Nations Unies au Tchad et des consultations approfondies ont été entamées avec les partenaires de développement intervenant dans le pays, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence française de développement, pour s'assurer que leurs interventions s'harmonisent avec le PDIDE et s'inscrivent dans le cadre d'un financement intégré pour le développement du Tchad.

Le 12 juillet 2018, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a également effectué une importante mission de cadrage en Guinée équatoriale qui a donné lieu à une concertation de haut niveau portant sur la diversification économique. À l'issue de cette mission, le Gouvernement de Guinée équatoriale a demandé l'appui du Bureau sous-régional pour mener une étude-diagnostic de la croissance, formuler une stratégie de diversification économique et mettre en place un système de planification intégré pour le pays. Cet ensemble de conseils techniques fait maintenant partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) concernant la Guinée équatoriale et le Bureau régional en Afrique centrale a commencé à fournir l'assistance nécessaire à ce pays.

Le Consensus de Douala est également le socle sur lequel la CEA et le Gouvernement du Congo sont en train de bâtir la Vision 2047 du pays- cadre à long terme pour fonder une nation prospère et pacifique et une économie résiliente, diversifiée et compétitive sur le plan mondial et reliée étroitement aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

En outre, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et du Plan d'action pour l'intensification du Commerce intra-africain, le Bureau régional a formé plus de 200 experts des administrations nationales et du secteur privé du Gabon, du Cameroun, du Tchad, du Congo et de la République démocratique du Congo à d'importants instruments commerciaux et d'accès aux marchés qui permettent de tirer pleinement parti du régime commercial préférentiel harmonisé de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

S'agissant des activités menées par le Bureau sous-régional en Afrique australe, celui-ci a fourni un appui aux États membres et aux CER de la sous-région, en vue de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques, des plans et des cadres institutionnels propres à promouvoir une croissance économique et industrielle sans exclusive, conformément à son programme visant à renforcer la transformation structurelle par l'industrialisation, comme le prévoit le plan à long terme de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir la Stratégie et feuille de route de l'Autorité SADC pour l'industrialisation (2015-2063).

C'est ainsi qu'au Bureau sous-régional en Afrique australe, la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe, tenue à Pointe aux Piments (Maurice) du 18 au 21 septembre 2018, avait engagé un débat sur le lien entre l'économie bleue, l'industrialisation inclusive et le développement économique. La région se prépare à mettre en œuvre la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC. En attendant, le Comité intergouvernemental d'experts se penche sur la création de chaînes de valeur régionales, notamment dans les secteurs maritimes et de l'agroalimentaire, la valorisation des minéraux, les produits pharmaceutiques et le tourisme. Dans ce cadre, le CIE a souligné la nécessité de rechercher dans quelle mesure l'approche d'économie bleue axée sur la coopération et les partenariats entre États membres pourrait permettre à la région de réaliser ses objectifs d'industrialisation inclusive et durable. Il a en pu démontrer que l'économie bleue, en tant que site majeur de production et d'investissement, recèle un énorme potentiel pour la croissance accélérée, la réduction de la pauvreté et le développement en Afrique australe. Le CIE a fait ressortir de nouveau la notion d'économie bleue, ses variantes et composantes, notamment la question des voies d'eau intérieures et de la façon dont les pays sans littoral et ceux connectés par la voie terrestre peuvent faire partie du cadre de l'économie bleue et des chaînes de valeur économiques qui en résultent. Il a mené une réflexion sur les opportunités et les défis liés à l'exploitation des ressources de l'économie bleue telles que les énergies renouvelables, la pêche, l'aquaculture, le tourisme côtier et la biotechnologie marine. Cette réflexion a débouché sur une position commune, notamment sur la nécessité de mettre au point un cadre régional harmonisé et sans exclusive pour l'exploitation des ressources qui tient compte des besoins et des attentes des pays connectés par la voie terrestre, des pays côtiers et ceux insulaires, le but étant de renforcer la coopération entre les États membres d'Afrique australe.

Une table ronde de haut niveau a été organisée par le Bureau sous-régional en Afrique australe les 20 et 21 septembre 2018 à Pointe aux Piments (Maurice), sur le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation en Afrique australe. Les résultats de cette table ronde ainsi que les conclusions d'une étude et les résultats d'une réunion de groupe d'experts ont été consolidés et utilisés pour mettre au point trois outils stratégiques devant aider la SADC à mettre en œuvre ses plans visant à améliorer les capacités des PME, dans le cadre du programme régional de l'industrialisation. Ces outils sont les suivants : i) un modèle pour développer les capacités des PME en vue de renforcer leur participation au processus d'industrialisation et aux chaînes de valeur régionales ; ii) Un cadre régional d'aide aux fournisseurs, axé sur le renforcement des capacités et des moyens des PME pour qu'elles participent à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et aux chaînes de valeur régionales et iii) un programme-cadre des instruments régionaux d'appui aux PME devant couvrir plusieurs notamment le renforcement des institutions, l'accès au financement et la viabilité à long terme. L'étude fait partie de l'appui que le BSR-AA apporte à la SADC pour l'élaboration d'un cadre sur les PME dans le contexte de la Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et du Plan d'Action pour la mise en œuvre (2015-2030).

Au titre du portefeuille de services consultatifs, le Bureau sous-régional en Afrique australe, en collaboration avec le Centre africain de développement minier, a continué d'apporter un appui technique au déploiement du Programme minier de la SADC, en faisant fond sur les travaux réalisés au cours des trois dernières années, dont les deux initiatives analytiques suivantes : i) profilage de l'enrichissement de minerais, qui a permis de déterminer les principales chaînes de valeur que la région pourrait mettre en œuvre rapidement pour faire avancer le programme d'industrialisation de la SADC et ii) évaluation des compétences dans le secteur minier, qui a permis de situer des lacunes dans le secteur et de préconiser une intégration plus profonde pour faciliter la circulation des compétences, l'harmonisation des programmes de formation et le partage des capacités, le but étant de combler les lacunes pouvant entraver l'application de la Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation. En 2018, la CEA a fourni un appui technique au secrétariat de la SADC dans le cadre du processus d'élaboration de la Vision régionale des mines de la SADC, dont le projet a depuis lors été établi et soumis pour validation, notamment à un groupe d'experts et à des réunions consultatives. La CEA continue d'appuyer le processus de mise au point de la Vision régionale des mines de la SADC.

Pour promouvoir l'intégration régionale, dont l'industrialisation est une composante essentielle, le Bureau sous-régional en Afrique australe, en collaboration avec le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe et l'Africa Business Group, a organisé, en juin 2018 à Lilongwe, le Forum des parties prenantes d'Afrique australe sur l'intégration régionale. Le débat ayant eu lieu au cours du Forum a permis de s'interroger sur la mesure dans laquelle le secteur privé pourrait être, grâce à l'augmentation des possibilités d'investissement, des profits et de la croissance dans la sous-région, le moteur du processus d'intégration régionale en Afrique australe et son principal bénéficiaire. En conséquence, les parties prenantes ont appelé à institutionnaliser le Forum en tant que cadre utile de participation durable du secteur privé à l'accélération du programme d'intégration régionale, en général, et du processus d'industrialisation en Afrique australe, en particulier.

La CEA a également fourni un appui technique au Gouvernement du Lesotho pour l'élaboration du cadre juridique et politique concernant les minerais et l'exploitation minière. Cet appui cadre avec l'aspiration du Lesotho à une croissance socioéconomique durable et à l'élimination de la pauvreté, de même qu'il répond aux objectifs de la Vision africaine des mines. Le cadre de la politique minière et minérale, qui est conforme à la Vision africaine des mines, a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation des parties prenantes aux niveaux national et infranational. La Politique nationale des minéraux et des mines a été mise au point et adoptée par le Gouvernement, avant d'être officiellement lancée en juin 2015. Grâce

à un appui accru, le Gouvernement s'est depuis engagé dans le processus d'harmonisation du cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre du nouveau cadre politique. Le projet de loi sur les mines et les minéraux est en cours d'examen. Il s'agit d'un domaine dans lequel le Bureau sous-régional en Afrique australe apporte un appui continu au Lesotho. Ces initiatives sont en phase avec le soutien fourni au cadre plus large d'industrialisation régionale, à savoir la Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063).

Elles ont suscité un nombre croissant de demandes de services consultatifs et d'appui technique pour promouvoir et accélérer le processus d'industrialisation, demandes adressées au Bureau sous-régional par les CER et les États membres. Parmi les demandes reçues vers la fin de 2018 figurent celle du secrétariat de la SADC qui sollicitait un appui technique au développement du portail d'information industrielle de la Communauté et celle du Gouvernement du Malawi pour une assistance à l'élaboration d'un cadre réglementaire concernant la zone économique spéciale.

Paragraphe 4

a) Texte

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de travailler en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales pour aider les États membres de l'Union africaine à élaborer des stratégies nationales concernant la Zone de libre-échange continentale africaine qui complètent les politiques commerciales globales de chaque État partie à l'accord portant création de la Zone et à déterminer les possibilités commerciales clefs, les obstacles actuels et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain ;

b) Progrès

Pour que les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine donnent les résultats escomptés en matière de développement, il est essentiel que les États membres prennent des mesures délibérées dans le cadre de stratégies nationales efficaces et intégrées, en vue de maximiser les avantages d'un accord, tout en réduisant les risques potentiels. À cet égard, la CEA a mis au point une méthode pour aider les États membres à élaborer des stratégies nationales d'appui à la mise en œuvre de l'accord, une fois celui-ci sera ratifié. Ces stratégies devraient compléter la politique commerciale plus large de chaque État partie et définir les principales possibilités commerciales, les contraintes actuelles et les réformes nécessaires propres à permettre à que chaque pays de tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Sur la base de la demande exprimée, la CEA aidera les États membres à élaborer des stratégies pertinentes au niveau national. Les pays participants sont les suivants : Cameroun, Djibouti, Égypte, Gambie, Guinée, Kenya, Mauritanie, Namibie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo et Zimbabwe.

Paragraphe 5

a) Texte

5. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres de l'Union africaine à élargir leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en recourant au financement du secteur privé et en améliorant la viabilité de l'endettement ;

b) Progrès

La CEA continue d'apporter son appui aux États membres pour élargir leur marge d'action budgétaire et mieux mobiliser des ressources, en leur fournissant à cet effet des conseils de politique générale. Elle a également mené des activités et compte en mener d'autres pour aider les États membres à accroître les recettes tirées des sources publiques nationales qui serviront à appuyer le développement durable du continent, comme expliqué ci-après.

L'édition de 2019 de la publication phare de la CEA, le *Rapport économique sur l'Afrique*, porte sur la politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique. Le *Rapport*, qui fait fond sur des études de cas provenant de 12 États membres, passe en revue les résultats obtenus par les États membres en matière de collecte de recettes depuis 2000, les réformes politiques entreprises ainsi que les résultats obtenus et les enseignements tirés. Il contient des recommandations de politique générale sur les voies et moyens pour les États membres de mobiliser des recettes publiques supplémentaires pour financer leur développement durable.

La CEA a également réalisé deux études, l'une sur les approches novatrices du financement de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, l'autre, sur la financiarisation, la réglementation financière et la croissance inclusive en Afrique. La première fournit une analyse et des recommandations de politiques tendant à permettre aux pays africains d'accroître la mobilisation des ressources, notamment en améliorant l'efficacité de la gestion des finances publiques, y compris les dépenses publiques, en faisant appel à des financements privés et en renforçant les marchés des capitaux. La seconde étude porte sur la manière dont le développement financier et la réglementation financière peuvent aider les pays africains à mieux mobiliser des ressources intérieures, notamment en empêchant les flux financiers illicites, en encourageant le financement privé et en soutenant les marchés de capitaux.

La CEA continue de recommander que les pays africains endiguent les flux financiers illicites, notamment en s'attaquant à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices des sociétés multinationales. Sur ce front, la Commission a délivré des messages pertinents à au moins une douzaine de conférences et manifestations, dont les suivantes : i) conférence de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, tenue du 14 au 16 février à New York ; ii) lancement par l'Organisation de coopération et de développement économiques du rapport sur les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest le 20 février 2018 à Paris ; iii) débat à l'École d'affaires internationales de Science Po de Paris sur le thème : « Financing for development : who is making an impact and how » (Financement du développement : qui produit de l'impact et comment ?), tenu à Paris le 14 mars 2018 ; iv) manifestation parallèle de haut niveau du Forum sur le financement du développement sur la contribution de l'Union européenne à l'investissement dans le développement durable tenue les 23 avril 2018 ; v) sommet du Global Solutions, tenu les 28 et 29 mai 2018 à Berlin ; vi) dialogue de haut niveau sur la planification du développement en Afrique, tenu du 10 au 12 juillet 2018 au Caire ; vii) mission diplomatique de haut niveau sur le financement des flux financiers illicites, effectuée du 3 au 5 octobre 2018 à Abuja, au Nigéria ; viii) Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et l'évasion fiscale, qui s'est tenue les 17 et 18 octobre 2018 à Nairobi ; ix) conférence intitulée « paradis perdu ? Inégalités et justice fiscale », tenue les 13 et 14 juin 2018 à Lima ; x) conférence G20@10, tenue les 23 et 24 octobre 2018 à Bonn (Allemagne) ; xi) réunion de partenariat avec des représentants du Gouvernement norvégien à Addis-Abeba, tenue le 25 octobre 2018 et xii) réunion d'experts chargés d'examiner un rapport sur les flux financiers illicites et les droits humains à l'Université de Pretoria les 24 et 25 juillet 2018.

La CEA a établi une note d'orientation sur la « Transparence fiscale et l'échange d'informations : priorités pour l'Afrique » qu'elle a soumise au sommet du T20. La note a débouché sur des recommandations concernant la manière d'aborder

la question de transparence fiscale et sur un échange d'informations qui aideraient les pays africains à mobiliser davantage de ressources nationales grâce à une administration fiscale améliorée.

La CEA met actuellement en œuvre deux projets visant à renforcer la capacité des pays africains de mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en prévenant les flux financiers illicites. Collaborant avec la CNUCED dans le cadre du projet intitulé « *Defining, estimating and disseminating statistics on illicit financial flows in Africa* » (Définir, estimer et diffuser les statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique), la CEA travaillera avec neuf pays africains pour développer leurs capacités nationales d'estimation des flux financiers illicites provenant de leur territoire. Travaillant de concert avec la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la CNUCED dans le cadre d'un projet intitulé « Prévention de la fausse facturation dans certains pays africains », la CEA aidera six pays africains à renforcer leurs moyens d'action pour prévenir la fausse facturation sur leur territoire. La Commission met actuellement à jour ses estimations des flux financiers illicites résultant de la fausse facturation des échanges commerciaux.

Paragraphe 6

a) Texte

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales, de formuler, au profit de ses États membres, un programme exhaustif de renforcement des capacités et de formation sur les questions relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine

b) Progrès

La CEA collabore avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au renforcement des capacités de six États membres pour évaluer l'intégration de leur secteur des services dans les chaînes de valeur régionales. Les six pays sont l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Mali, le Nigéria et le Togo.

En partenariat avec le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la CEA mettra en œuvre un projet de renforcement des capacités axé sur les parties prenantes des pays africains du secteur public et du secteur privé. L'objectif est de permettre à ces pays d'utiliser plus efficacement les accords et arrangements commerciaux préférentiels, notamment la Zone de libre-échange continentale africaine, pour réaliser leurs aspirations en matière de développement. L'objectif général du projet est de contribuer au renforcement du commerce intra-africain et à l'augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce mondial par des réformes commerciales inclusives, durables et favorables au développement. L'accent sera mis en particulier sur la nécessité de faire en sorte que le processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et les autres réformes liées au commerce améliorent les possibilités d'emploi, favorisent l'équité entre les sexes et contribuent à renforcer le bien-être général de la population en Afrique.

Sur le plan de la formation, la CEA a organisé la deuxième édition du cours sur le commerce, l'égalité des sexes et le développement, dirigé par le Centre africain pour les politiques commerciales et l'Institut africain de développement économique et de planification et destiné aux pays francophones d'Afrique. Vingt participants représentant 16 États membres y ont assisté. L'objectif de la formation était d'aborder les concepts de commerce et de genre dans leur rapport avec la prise en compte du souci d'égalité entre les sexes, la conception d'interventions ciblées de politique commerciale sensibles au genre et l'instauration d'un dialogue sur le commerce et le genre.

Par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification, des matériels de formation sur le processus de la Zone de libre-échange continentale africaine ont été élaborés à l'intention des fonctionnaires de niveau intermédiaire et supérieur. Les fonctionnaires proviendront des ministères chargés de domaines liés, au commerce, à la modélisation macroéconomique, aux affaires économiques, à la planification, à l'industrie, à l'intégration régionale et aux affaires étrangères, sans toutefois y être limités. Il est prévu que la formation bénéficiera également aux participants des institutions médiatiques et des organisations du secteur privé, et qu'elle leur permettra d'acquérir des compétences en négociation et d'autres outils pertinents, en vue d'optimiser les vastes avantages d'une zone de libre-échange continentale africaine établie. À cet égard, l'Institut africain de développement économique et de planification a mis un accent particulier sur l'élaboration de stratégies nationales visant à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Zone continentale africaine de libre-échange.

En outre, l'Institut travaille en partenariat avec le Parlement panafricain pour élaborer des cours d'orientation spécialisés à l'intention des parlementaires des pays africains sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que sur les négociations de la phase II. De même, l'Institut a effectué des travaux de recherche consacrés à l'analyse des incidences potentielles sur le produit intérieur brut et les flux commerciaux de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, une fois qu'il sera ratifié. En outre, la recherche se concentre sur la manière dont l'Accord pourrait constituer un catalyseur de l'industrialisation et de la transformation économique structurelle du continent. Des conclusions connexes ont été présentées dans divers forums et conférences universitaires s'intéressant à l'élaboration de politiques en Afrique.

À la demande du Groupe africain des ambassadeurs accrédités auprès du Sénégal, l'Institut africain de développement économique et de planification a organisé un dialogue de haut niveau sur le rôle de la Zone libre-échange continentale africaine dans la transformation structurelle et l'industrialisation de l'Afrique.

Les initiatives décrites ci-dessus constituent le programme de renforcement des capacités sur la Zone de libre-échange continentale africaine, programme qui continuera de s'étendre. Pour en maximiser l'impact, ses activités et ses résultats seront largement diffusés.

Paragraphe 9

a) Texte

9. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement de soutenir la mobilisation de ressources et de promouvoir l'investissement afin de faciliter l'exploitation de tous les avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Progrès

En partenariat avec la CNUCED, la CEA a établi et lancé des guides électroniques de l'investissement, appelés iGuides, qui sont d'importants instruments de référence. iGuides devraient permettre aux États membres africains d'attirer davantage d'investissements, qui devraient favoriser le développement et la transformation structurelle des États membres participants. Les iGuides ont été lancés dans les sept pays suivants : Congo, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nigéria et Zambie¹.

¹ De plus amples informations sur ces instruments sont disponibles à l'adresse : <http://theiguides.org>.

Paragraphe 10**a) Texte**

10. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de suivre régulièrement les progrès de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'en rendre compte et de mesurer l'incidence de la Zone sur la transformation structurelle grâce à l'industrialisation, à la diversification économique et à la création de valeur ajoutée.

b) Progrès

En attendant la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 22 États membres, et dès l'entrée en vigueur de celui-ci, La CEA en suivra la mise en œuvre et présentera des rapports réguliers et à en rendre compte régulièrement. La CEA établit actuellement un indice des entreprises nationales relativement à l'Accord, afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ce dernier. À la mise en œuvre de l'Accord, dont le secteur privé devrait être le principal moteur, les entreprises seront confrontées à de nombreuses contraintes, notamment les coûts commerciaux, divers cadres réglementaires et les questions de gouvernance, qui pourraient compromettre le bon fonctionnement de l'Accord sur le continent africain. L'évaluation et le suivi de ces contraintes par l'établissement de l'indice des entreprises nationales contribueront à améliorer l'environnement des affaires et, en fin de compte, à faciliter les transactions commerciales en Afrique et au-delà.

D. Résolution 939 (XLIX) : Forum régional africain sur le développement durable**Paragraphe 1****a) Texte**

1. *Décide* d'instaurer officiellement le Forum régional africain pour le développement durable sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique afin de procéder au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant que forum multipartite où les questions liées aux priorités de l'Afrique en matière de développement durable et de transformation structurelle peuvent être examinées ;

b) Progrès

Conformément à cette résolution, le Forum régional africain pour le développement durable a été établi et il s'est par suite réuni sous l'égide de la CEA, qui l'organise en collaboration avec les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, afin de promouvoir la réalisation du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Forum offre un cadre multipartite pour le suivi et l'examen des progrès de la mise en œuvre, le renforcement de l'apprentissage et la promotion de mesures et d'actions politiques propres à assurer la réalisation des objectifs des deux programmes. Il réunit des décideurs et des experts de haut niveau représentant les gouvernements des États membres, les organisations régionales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les partenaires du développement.

Paragraphe 2**a) Texte**

2. *Décide également* que le Forum régional africain pour le développement durable sera convoqué annuellement par le Président du Bureau du Forum, assisté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, et que ses réunions seront alignées sur les calendriers, les programmes de travail et les thèmes du forum

du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

b) Progrès

Le Forum régional africain pour le développement durable se réunit chaque année et traite des aspects du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 correspondant au thème et aux objectifs de développement durable choisis par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit sous les auspices du Conseil économique et social. C'est ainsi que la quatrième session du Forum régional de 2018 s'est tenue en prélude au Forum de haut niveau de la même année, qui avait pour thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Elle s'est penchée sur les objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12 et 15, ainsi que l'objectif 17 et les objectifs connexes de l'Agenda 2063. De même, la cinquième session du Forum régional prévue en 2019 sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », portera essentiellement sur l'objectif 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), ainsi que les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063, en même temps que l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

Plusieurs messages clefs ont été adoptés par la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable relativement au thème et aux sous-thèmes du Forum. Ces messages, qui ont été présentés au Forum politique de haut niveau de 2018, ont porté sur les thèmes suivants : transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ; eau potable et assainissement ; énergie propre et à un coût abordable ; villes et communautés durables ; consommation et production responsables ; vie sur terre ; renforcement des moyens de mise en œuvre et des partenariats pour le développement durable².

Paragraphe 3

a) Texte

3. *Décide en outre* que le Forum régional africain pour le développement durable prendra en compte les décisions adoptées par l'Union africaine en matière de développement durable, notamment celles qui se rapportent à l'Agenda 2063 ;

b) Progrès

Le Forum régional africain, organisé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, examine les progrès et les actions nécessaires pour promouvoir une mise en œuvre cohérente et intégrée du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. En outre, son appartenance à l'équipe spéciale chargée de l'organisation du Forum et de la préparation de ses documents de base offre à la Commission de l'Union africaine l'occasion de faire en sorte que les questions soulevées par l'Union africaine soient pleinement prises en compte dans le travail du Forum régional.

² De plus amples informations sur les messages clefs adoptés par le Forum régional africain sur le développement durable à sa quatrième session sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.uneca.org/arfsd2018>.

Paragraphe 5

a) Texte

5. *Souligne* la nécessité de disposer de ressources financières sûres, stables, suffisantes et prévisibles pour permettre au Forum régional africain pour le développement durable de tenir des réunions annuelles et de s'acquitter efficacement de son mandat ;

b) Progrès

Le financement du Forum est assuré principalement par le Programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies, parallèlement à quelques contributions en nature des partenaires organisateurs. Le financement reste insuffisant pour les travaux du Forum, notamment pour commander des études de cas sur les bonnes pratiques fondées sur des données probantes, qui sont nécessaires pour étayer les débats et assurer une forte participation de toutes les parties prenantes dans le Forum.

Paragraphe 6

a) Texte

6. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser sur une base régulière un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation comme contribution aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable ;

b) Progrès

Une des manifestations préliminaires organisées par la CEA et ses partenaires ayant figuré dans les travaux du Forum régional africain de 2018 avait pour thème « Science, technologie et innovation (STI) ». De ce fait, au nombre de messages clefs adoptés par le Forum figurait un sur la création d'un forum africain multipartite sur l'innovation scientifique et technologique au service des objectifs de développement durable. Ce forum multipartite, qui se tiendra en marge du Forum régional, permettra aux pays africains de créer et de consolider des partenariats, de définir les besoins et les lacunes de l'Afrique en matière de science, de technologie et d'innovation et d'aider le continent à coordonner sa représentation à ce forum multipartite et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Conformément à la résolution, le forum sur la science, la technologie et l'innovation se tiendra dans la perspective du Forum régional africain sur le développement durable de 2019, qui aura lieu au Maroc du 16 au 18 avril 2019.

Paragraphe 7

a) Texte

7. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de continuer d'appuyer les travaux du Forum régional africain pour le développement durable, notamment en assurant la participation pleine et effective au Forum des représentants des États membres, des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

b) Progrès

Le Forum régional est organisé par la CEA en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Des fonds existent pour soutenir la participation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les grands groupes et les autres parties prenantes. Un atelier destiné à préparer les grands groupes et les autres parties prenantes à participer au forum est organisé sous forme de manifestation préliminaire du Forum régional. Cependant, compte tenu de la nécessité de renforcer le Forum régional, les

partenaires souhaiteront peut-être envisager de mobiliser des fonds supplémentaires et de les allouer aux activités du Forum.

F. Déclaration ministérielle

Paragraphe 21

a) Texte

21. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Progrès

Le 21 mars 2018, les gouvernements de 44 pays membres africains ont signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Depuis, cinq autres gouvernements ont signé l'Accord et 15 l'ont ratifié. La CEA a continué de fournir un appui technique aux États membres sur les questions en suspens de la phase I, en particulier sur la mise au point définitive des modalités du commerce des marchandises.

Paragraphe 22

a) Texte

22. Nous demandons également à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à accroître leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en créant des marchés des capitaux ou en renforçant ceux en place, en recourant au financement par le secteur privé et en améliorant la viabilité de la dette ;

b) Progrès

Voir la réponse au paragraphe 5 de la résolution 960 (LI), alinéa b).

Paragraphe 23

a) Texte

23. Nous sommes conscients du rôle important, voire prééminent du développement des capacités humaines et institutionnelles dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nous apprécions le travail louable qu'accomplit à cet égard l'Institut africain de développement économique et de planification. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre et à accroître son soutien à l'Institut africain de développement économique et de planification à l'appui de la transformation structurelle de l'Afrique ;

b) Progrès

L'Institut africain pour le développement économique et la planification et la CEA ont entamé le processus visant à demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'augmenter la subvention que l'ONU accorde à l'Institut, dans le cadre de la présentation du plan-programme et du budget 2020. Les résultats de cette démarche seront communiqués à la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, en 2020.